



## **Pour un heureux rendez-vous avec l'histoire**

**Avis concernant le Projet de loi n° 96 sur la langue officielle et commune du Québec, le français**

**COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION  
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC**

**6 octobre 2021**

## **La SSJB et la langue française**

La Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB) de la Mauricie a été fondée en 1848. Forte de ses 14 000 membres, elle a comme mission la promotion et à la valorisation de la langue française ainsi que la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et historique du Québec.

La SSJB a participé à tous les débats concernant le statut de la langue française au Québec. Elle s'est opposée à la tristement célèbre loi 63 qui accordait le droit aux parents de choisir la langue d'enseignement de leurs enfants. Elle a participé aux travaux qui ont entouré le dépôt du rapport de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et des droits linguistiques au Québec, un rapport qui a conduit le gouvernement libéral de Robert Bourassa à l'adoption de la loi 22. Elle a milité activement, il va sans dire, pour l'adoption de la Charte de la langue française (loi 101) qui a fait du français la langue officielle de l'État et des tribunaux au Québec et qui a eu pour ambition de faire en sorte que le français devienne la langue normale et habituelle au travail, dans l'enseignement, dans les communications, dans le commerce et dans les affaires.

Plus particulièrement, la SSJB est résolument engagée dans son milieu grâce au déploiement de différents projets touchant de près ou de loin à la vitalité de la langue française en Mauricie. Elle est l'instigatrice des prix Michelle-Roy et L'oreille enchantée qui sont remis chaque année à des journalistes de la presse écrite et parlée pour la qualité du français dont ils font usage. Par sa fondation, elle remet aussi chaque année plus de 10 000 \$ en bourses à des enseignants et étudiants de tous les niveaux pour soutenir divers projets liés à la langue et à l'histoire ainsi que la recherche de cycles universitaires supérieurs. La SSJB de la Mauricie est aussi à l'origine du *Français à l'affiche*, un concours qui valorise un affichage public dans un français de qualité.

C'est donc à la fois un honneur et un privilège de profiter de l'occasion qui nous est donnée d'exprimer un avis concernant le projet de loi 96 (PL96) sur la langue officielle et commune du Québec pour renforcer la Charte de la langue française (loi 101).

## **Un projet de loi bien accueilli**

D'entrée de jeu, on doit saluer le dépôt du PL96. Dans l'ensemble, il a été bien reçu par de nombreux observateurs et plusieurs de ses dispositions ont obtenu un accueil plutôt favorable de la part de différents groupes et institutions concernés par l'évolution et le statut du français au Québec. Ce qui ne gâche rien, selon les sondages les plus récents, une forte majorité de la population appuie ce projet tout en déplorant, pour beaucoup d'entre eux, le fait qu'il n'aille pas aussi loin que souhaité. Nous y reviendrons. Saluons avant tout le mérite du Ministre responsable de la Justice, de la Langue française, de la Laïcité et de la Réforme parlementaire, M. Simon Jolin-Barrette pour enfin mettre de l'avant des propositions et des mesures qui envoient à notre peuple le signal que les

atermolements et la procrastination concernant la situation du français au Québec sont choses du passé. Le temps est venu pour le seul État de langue française en Amérique de mettre en œuvre tous les moyens légitimes qui sont nécessaires à sa survie.

## **Un projet de loi éminemment perfectible**

Le PL96 est donc un bon projet de loi. Il va dans le bon sens. Il est cependant insuffisant, du moins à l'écoute de nombreux commentateurs reprenant en boucle l'expression consacrée : *Oui... mais !*

Rappelons ici quelques constats inspirés notamment par les mémoires présentés par la Fondation Lionel-Groulx ou le Mouvement national des Québécois ainsi que par des chercheurs chevronnés comme Charles Castonguay, Frédéric Lacroix ou le professeur émérite Guy Rocher.

La loi 101 n'a pas empêché le glissement du poids démographique du français langue maternelle au Québec : le pourcentage de Québécois de langue maternelle française est passé de 81,5 % en 1996 à 77,1 % en 2016. Une telle baisse de 4,1 points en vingt ans n'a jamais été enregistrée depuis que le recensement canadien recueille des données linguistiques, c'est-à-dire depuis 1901. Selon Statistique Canada, en 2036, les Québécois ayant le français comme langue maternelle composeront moins de 69,0 % de la population du Québec alors que ceux qui auront le français comme langue d'usage devraient en représenter 73,6 %. Sur l'île de Montréal, les gens qui ont le français comme langue maternelle sont minoritaires depuis 2006.

Il va de soi qu'un redressement s'impose et il nous semble que c'est maintenant ou jamais qu'il importe de le faire.

## **Œuvrer dans le sens de l'histoire**

À la suite de la défaite aux mains des Britanniques en 1760 la population canadienne-française a été laissée à elle-même, subissant des pressions énormes pour son assimilation.

Pendant 200 ans elle a néanmoins réussi à survivre et à former une nation distincte en Amérique, cela en dépit des entraves que le gouvernement fédéral a semées sur sa route. Comment ne pas évoquer ici le départ par vagues d'environ 900 000 Canadiens français en direction des États-Unis, notamment de la Nouvelle-Angleterre, entre le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et la Grande Dépression des années 1930 ? Rappelons que le gouvernement fédéral n'a pas levé le petit doigt pour éviter cette « Grande Saignée » cependant qu'il facilitait l'arrivée massive de centaines de milliers d'immigrants en

provenance de l'Europe de l'Est. Qui sait, sans la duplicité des premiers ministres Robert Borden, Arthur Meighen et William Mackenzie King dans cette affaire, le Canada compterait sans doute aujourd'hui, trois provinces francophones...

Puis vint la Révolution tranquille. Grâce au courage des élus de l'époque, le gouvernement du Québec a affirmé clairement sa volonté de prendre en main son développement. Il ne faut jamais oublier qu'au début des années 1960, la population francophone était considérée comme l'une des plus pauvres du pays. La nationalisation du secteur public et, de façon plus particulière, la création d'Hydro-Québec nous ont permis de faire des gains appréciables, sinon spectaculaires. Voilà une illustration éloquente de la célèbre formule de Louis Hémon voulant que « ces gens sont d'une race qui ne sait pas mourir ». Oui, ces gens sont d'une race qui ne sait pas mourir, non pas seulement parce qu'ils ont su résister à l'adversité, mais parce qu'ils se sont donné les moyens pour assurer leur avenir.

Fait à noter, le Québec est classé aujourd'hui parmi les 35 meilleures sociétés au monde pour sa qualité de vie.

### **Le déclin du français n'est pas une fatalité**

Ce qui vaut pour la survie de notre peuple vaut pour la vitalité de sa langue. Plus encore, l'une ne va pas sans l'autre. Et dans ce dernier cas, la grande majorité des mémoires entendus en Commission parlementaire ainsi que les témoignages exprimés sur la question au cours des derniers mois pointent en direction de mesures incontournables pour la survie et la progression du français au Québec. De concert avec une très grande majorité des analyses et des recommandations exprimées devant la Commission, nous retenons ici cinq cas de figure.

#### **1) Étendre la loi 101 au cégep**

À la lumière des données colligées sur le sujet (MNO, FLG, Guy Rocher et autres), nous recommandons au Ministre de réserver le cégep en anglais aux ayants droit qui ont fréquenté l'école primaire et l'école secondaire en anglais.

Seulement 30 % des personnes interrogées sur le sujet s'opposeraient à cette mesure. Cela n'est pas étonnant quand on sait qu'à peine 8 % des enfants dits de la loi 101 ayant fréquenté le cégep en anglais projettent de travailler en français. Il en va de même pour les francophones ayant terminé leurs études collégiales en anglais : 19 % d'entre eux prévoient travailler en français. Ce qui, pour le moins, montre à l'envi, pour le dire avec les mots de Frédéric Lacroix, l'échec de la loi 101.

## **2) Financer équitablement la formation universitaire en anglais ainsi que les institutions anglaises de santé**

En prenant en compte le financement accordé aux universités McGill, Concordia et Bishop's, cela en comparaison du poids de la minorité anglophone dans la composition de la population québécoise d'expression francophone, les hauts lieux du savoir scientifique et de la formation dans la formation nationale font figure de parents pauvres. Cherchez l'erreur. Un redressement s'impose.

Il en va de même pour le Centre universitaire de santé McGill. La dualité institutionnelle des systèmes de santé sur l'île de Montréal est, comme le répètent certains observateurs, un formidable avant-poste de contournement du réseau de la santé selon des normes linguistiques et culturelles découlant du fait que le Québec est une nation d'expression française. Les services institutionnels de santé accordés à la minorité anglophone devraient l'être en conséquence, en proportion de leur pourcentage dans la population.

## **3) Favoriser l'intégration des immigrants au Québec français**

Il n'est pas anecdotique ici de rappeler que l'Angleterre exige une connaissance suffisante de l'anglais à tous les ressortissants désirant immigrer sur son territoire. Comme quoi, loin des dictats propres à un certain multiculturalisme canadien, toutes les communautés ayant leur langue et leur culture propres ne sont pas sur le même pied au sein d'une même entité nationale. Si en Angleterre la langue anglaise est un outil d'intégration incontournable et qu'elle se présente comme un dénominateur commun de vivre-ensemble, on ne voit pas pourquoi le Québec ne devrait pas s'inspirer davantage de ce modèle plutôt que de céder au saucissonnage qui consiste à cantonner les communautés culturelles dans un repli sur soi trop souvent en retrait du devenir collectif.

Bien sûr, on ne saurait ici oublier qu'en matière d'immigration, comme l'ont souligné différents mémoires, dont celui de la Fondation Lionel-Groulx, il est de toute première importance de respecter la capacité d'accueil du Québec.

## **4) L'exemplarité de l'État québécois au regard de l'usage du français comme langue commune**

Les services en anglais à la minorité anglophone ne sauraient être remis en question, cela va de soi. Sauf qu'il nous semble logique qu'en conformité avec le PL96, il faille abandonner la clause des droits acquis qui permet aux allophones qui interagissent en anglais avec l'État du Québec, notamment avec Hydro-Québec et autres organismes publics ou ministères gouvernementaux.

## 5) Déploiement régional des services d'intégration culturelle des immigrants

La langue et la culture sont indissociables. L'une et l'autre expriment ce qui est commun à un ensemble d'individus et ce qui les soude les uns et les autres dans une même transaction avec le réel. Elles les unissent dans un cheminement d'ensemble, leur permettant de partager des traits distinctifs qui caractérisent une société ou un groupe social. La langue française n'est donc pas seulement une langue de communication. Elle fait partie d'une culture singulière. Cela s'applique sans détour à l'accueil que l'on réserve aux immigrants, à qui l'on veut transmettre non seulement une langue, mais dont on souhaite qu'ils participent de plain-pied à la culture québécoise.

Dans cet esprit, on ne plaidera jamais trop pour l'importance de mettre en place des politiques régionales spécifiques en matière d'immigration. Les Centres d'orientation et de formation pour les immigrants (COFI) remplissaient bien cette mission. Ne faudrait-il pas les remettre en place ?

Qu'il soit permis ici d'évoquer au passage un exemple de projet mis sur pied récemment par la SSJB. *Les Rendez-vous culturels* s'inscrivent dans une démarche qui consiste à transmettre l'amour du Québec par sa culture. Il s'agit d'une suite d'activités culturelles et artistiques offertes gratuitement à des groupes de nouveaux arrivants dans le but d'améliorer leur connaissance du français principalement oral et de leur permettre de se familiariser avec l'histoire et la culture québécoise dans un contexte ludique et social.

### Pour la suite du monde<sup>i</sup>

« Il y a dans la nature française un principe d'indestructibilité qui tient à la fois à la fierté de l'esprit et à la gloire du langage. » (Jean-Éthier Blais) Oui, la fierté de l'esprit et la gloire du langage, voilà ce que devrait nous léguer une législation qui redonne au Québec la claire prédominance du français sur son territoire. De quoi inspirer tout un peuple vers l'accomplissement de son destin, **fier** de savoir que sa langue est parlée sur les cinq continents, **honoré** d'être le dépositaire d'une langue et d'une culture séculaires, **conscient** et **heureux** d'éprouver le sentiment que cette langue et cette culture comptent pour ce que l'humanité a produit de mieux.

Le rendez-vous avec l'histoire auquel est conviée la société québécoise ne va pas sans une bonne dose de courage et une volonté politique clairement affirmée. Certes. Suivant ce principe, rien n'est impossible. La voie est toute tracée : on se crache dans les mains et on reprend la cognée là où Camille Laurin l'avait empoignée dans les années soixante-dix pour donner au français la place qui lui revient au sein du seul État francophone d'Amérique.

---

<sup>i</sup> Selon le titre éponyme du documentaire de Pierre Perrault, un récit poétique et ethnographique sur la vie des habitants de l'Isle-aux-Coudres